

Madame, Monsieur,

Voici le formulaire *Preuve de dette admissible* que vous devez remplir pour que nous déterminions si votre dette répond aux exigences aux fins d'une demande d'indemnité en vertu de votre Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie.

**Marche à suivre :**

- Veuillez remplir un nouveau formulaire *Preuve de dette admissible* pour chaque dette. La personne assurée ou la société titulaire qui a la dette doit remplir et signer le formulaire.
- Vous devez fournir les documents justificatifs requis pour chaque dette. Veuillez noter que nous pourrions demander des renseignements supplémentaires afin de réaliser notre évaluation. Dans ce cas, nous vous informerons des renseignements supplémentaires dont nous avons besoin.

**Veillez nous renvoyer les documents :**

**Par la poste :** Empire Vie  
Règlements, Marchés individuels  
259, rue King Est  
Kingston ON K7L 3A8

**Par télécopieur :** 1 800 419-4051

**Par courriel :** Numérisez les documents et envoyez-les à l'adresse [individualclaims@empire.ca](mailto:individualclaims@empire.ca).

Nous examinerons les renseignements afin de vous confirmer si votre dette est admissible comme décrit dans votre contrat de police. Si votre dette est admissible, nous vous ferons parvenir la seconde partie de la trousse de règlement requise pour évaluer plus en détail votre demande d'indemnisation.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir les formulaires ou avez des questions, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle, au 1 800 561-1268.

Règlements, Marchés individuels



# PREUVE DE DETTE ADMISSIBLE

À remplir par la personne assurée ou par la société titulaire qui doit la dette. Vous devez remplir un nouveau formulaire pour chaque dette.

La personne assurée ou la société titulaire sont tenues de faire tous les paiements exigibles pour toute dette avant leurs dates d'échéance. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité pour tout paiement sur des dettes ou toute pénalité ou tous frais facturés connexes sur des dettes non payées ou payées après la date d'échéance.

1. Nom de la personne assurée (prénom, second prénom, nom de famille)/dénomination sociale de la société titulaire			Numéro de police	
Date d'effet de la dette (jj/mm/aaaa)	Date du paiement le plus récent (jj/mm/aaaa)	Solde impayé \$	Montant du paiement mensuel \$	
La dette est-elle couverte par une assurance invalidité auprès du prêteur ou d'un autre assureur? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non				

## 2. Choisissez le type de dette pour laquelle vous réclamez une prestation mensuelle :

Les dettes admissibles comprennent les dettes suivantes dont la personne assurée ou la société titulaire est responsable d'un point de vue juridique à titre d'emprunteur ou de co-emprunteur, de preneur ou de co-preneur ou de locataire ou de co-locataire (veuillez consulter le contrat de police pour connaître les détails) :

- Prêt pour une automobile, un camion, une moto, un bateau ou un véhicule récréatif auprès d'une institution financière.
- Prêt étudiant auprès d'une institution financière.
- Prêt pour des rénovations auprès d'une institution financière.
- Prêt hypothécaire auprès d'une institution financière pour une propriété résidentielle (capital et intérêts seulement, les paiements d'impôt foncier ne sont pas admissibles).
- Prêt de location de voiture.
- Bail de propriété résidentielle (en vertu duquel la personne assurée est le locataire, pourvu qu'elle n'ait pas de prêt hypothécaire ou de marge de crédit hypothécaire). Le bail doit avoir une durée minimale d'un an. Le propriétaire ne peut être la personne assurée ou la société titulaire ou un proche ou un associé d'affaires de celle-ci ni être directement ou indirectement contrôlé par la personne assurée ou la société titulaire ou un proche ou un associé d'affaires de celle-ci.
- Marge de crédit auprès d'une institution financière.
- Prêt commercial auprès d'une institution financière (en vertu duquel la société titulaire est l'emprunteur et la personne assurée contrôle directement ou indirectement la société titulaire).

### Les dettes suivantes ne sont pas admissibles :

- Prêts ou baux contractés par la personne assurée ou la société titulaire dans les 120 jours précédant le début de l'invalidité (comme définit dans le contrat de la police);
- Prêts ou baux contractés par la personne assurée ou la société titulaire après le début de l'invalidité (comme définit dans le contrat de la police);
- Prêts ou baux couverts par une autre assurance invalidité;
- Prêts ou baux conclus entre personnes qui sont des personnes liées ou qui ont un lien de dépendance selon la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], ch. 1 [5<sup>e</sup> suppl.]);
- Soldes de cartes de crédit;
- Prêts commerciaux pour des immeubles de 7 unités ou plus; et
- Avance sur prestation versée du vivant ou avance sur police dans le cadre d'une police d'assurance vie.

## 3. Déclaration et attestation

- Je déclare que les réponses fournies dans ce formulaire et l'information contenue dans les documents relatifs à la dette sont complètes, entières et véridiques.
- Je reconnais que l'Empire Vie ne confirme pas la validité de toute demande de règlement ni ne renonce à exercer ses droits à l'égard de toute demande de règlement découlant de la police en fournissant ce formulaire ou en offrant des formulaires supplémentaires pour appuyer une demande.

**Une photocopie du présent formulaire a la même valeur que l'original.**

En signant ci-dessous, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les énoncés contenus dans la section « Déclaration et attestation ».

Signature de la personne assurée ou de la société titulaire qui a la dette <b>X</b>	Date (jj/mm/aaaa)	Numéro de téléphone
--	-------------------	---------------------

## VEUILLEZ JOINDRE :

Une copie des documents relatifs à la dette du prêteur, bailleur ou propriétaire qui confirme que :

1. La personne assurée ou la société titulaire est l'emprunteur ou le co-emprunteur, le preneur ou le co-preneur, ou le locataire ou le co-locataire, **ET**
2. **a. Pour les prêts :** le nom du prêteur, la date d'effet du prêt, le solde impayé du prêt, la date à laquelle le prêt devrait être payé en totalité et le montant du paiement mensuel requis; ou
- b. Pour une marge de crédit :** le montant réel des paiements mensuels des six derniers mois, ou
- c. Pour un bail résidentiel :** une copie du bail résidentiel indiquant que la personne assurée ou la société titulaire est le locataire ainsi que le nom du locateur, le montant du loyer mensuel et la date d'expiration du bail.